YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.21
N/Réf. : NDA/MR/LH

Arrêté n°98/152
(série A)

OBJET : Commission d'appel d'offres ou d'adjudication - Délégation de fonction à Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, durant l'absence de Madame Jeannine GRENOT, sixième Adjoint.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 et L 2122-20,

VU le code des marchés publics et notamment l'article 279-I,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 1997 relative à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, Madame Jeannine GRENOT étant représentant du Maire au sein de celle-ci,

VU l'arrêté n° 98/151 (série A) du 8 septembre 1998 relatif à la délégation de fonctions durant l'absence de Madame Jeannine GRENOT à Madame Nicole LAMOTH, Premier Maire-Adjoint,

CONSIDERANT que Madame Jeannine GRENOT est empêchée et ne peut plus représenter le Maire à ladite commission,

A R R E T E

Article 1er : Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint, remplace Madame Jeannine GRENOT, sixième Maire-Adjoint en qualité de représentant du Maire au sein de la commission d'appel d'offres ou d'adjudication, lorsque celui-ci est empêché.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :
-Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Evry,
-Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
-l'intéressé.

REÇU LE
14 SEP. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à Yerres, le 9 septembre 1998

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

184

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE